

**SÉANCE ORDINAIRE
14 JANVIER 2020**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À VINGT HEURES.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire
M. Régent Aubertin, conseiller
Mme Marie-Josée Archetto, conseillère
M. Michel Thorn, conseiller
M. Alexandre Dussault, conseiller
Mme Alexandra Lauzon, conseillère
M. Louis-Philippe Marineau, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Stéphane Giguère, directeur général
M. Francis Daigneault, directeur des services techniques et de l'urbanisme

Dans la salle: 17 personnes présentes

❖ OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 001-01-2020

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

Résolution numéro 002-01-2020

1.2 VŒUX DE PROMPT RÉTABLISSEMENT À MONSIEUR JEAN BOUCHARD, MAIRE DE LA VILLE DE MIRABEL

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alexandra Lauzon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac offre à monsieur Jean Bouchard, maire de la ville de Mirabel, ses plus sincères vœux de prompt rétablissement et un retour à la santé le plus rapidement possible.

Résolution numéro 003-01-2020

1.3 MOTION DE FÉLICITATIONS À DE JEUNES SPORTIFS – MÉRITE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la pratique du sport et l'activité physique sont des valeurs importantes pour nos jeunes et la Municipalité souhaite participer aux succès sportifs de nos athlètes, mais aussi à la poursuite du dépassement de soi, de bonnes habitudes de vie, mais surtout contribuer à leur faire vivre des expériences des plus valorisantes. Ce fait fait partie des valeurs qui sont importantes à perpétuer pour notre collectivité et c'est la raison qui nous motive à mettre à l'avant-plan les exploits de nos jeunes sportifs afin qu'ils puissent persévérer dans le but d'atteindre leurs objectifs personnels.

À cet effet, le maire Benoit Proulx prononcera la mention honorifique suivante :

« Bravo à Nathan Audet, Antoine Dubé, Florence Dubé, Mia Ducharme, Élodie Dunlap, Jean-Pascal Legault, Cédric Marineau, Laurence Therrien, Mariane Therrien, Noémie Therrien, Emmy Pigeon et Julia Vallée, vous êtes un modèle pour tous les jeunes Joséphois et Joséphoises et je suis fier de compter des jeunes comme vous parmi mes citoyens. »

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac désire souligner l'exploit sportif de jeunes qui se sont démarqués sur la scène sportive à la suite de compétitions de niveau provincial, national et international à savoir :

Nathan Audet, ayant représenté la MRC Deux-Montagnes, en faisant partie de l'Équipe baseball élite de la région (Moustique AA), lors de la dernière saison. L'équipe a d'ailleurs remporté l'un des tournois.

Antoine Dubé, faisant partie de l'Équipe de hockey Sport-étude de la région (Coyotes de Saint-Gabriel), équipe ayant participé au tournoi international peewee Québec, à Québec, en février dernier.

Florence Dubé, ayant représenté la région des Laurentides en ringuette, lors des Jeux du Québec 2019, en mars dernier à Québec.

Mia Ducharme, ayant représenté la région en patinage artistique, lors du championnat de Patinage Québec, à Gatineau en novembre dernier. Elle a d'ailleurs remporté la médaille d'argent dans sa catégorie.

Élodie Dunlap, ayant représenté la région en patinage artistique, lors du championnat provincial à Lévis en mars dernier.

Jean-Pascal Legault, ayant représenté la région au tournoi Nike Team XL Bowl, à Montréal, en juillet dernier.

Laurence, Marianne et Noémie Therrien, ayant représentés le Québec en patinage artistique, lors du championnat canadien de patinage synchronisé, qui a eu lieu à Waterloo en Ontario, en février dernier.

Emmy Pigeon, qui a représenté le Québec en nage synchronisée lors du championnat national à Gatineau en juillet dernier.

Cédric Marineau, qui a représenté le Canada en karaté, lors du championnat mondial du World Karate Commission, qui s'est déroulé à Niagara Falls, New York, en novembre dernier. Il a d'ailleurs remporté la médaille d'argent dans sa catégorie.

Julia Vallée qui a représenté le Québec en athlétisme, lors des Jeux de la légion qui ont eu lieu à Sydney, en Nouvelle-Écosse, en août dernier. Elle a d'ailleurs remporté trois médailles, dont une d'argent.

Le maire de Saint-Joseph-du-Lac est maintenant invité à remettre les certificats, les bourses et des épinglettes de la Municipalité.

❖ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 004-01-2020

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 14 janvier 2020
- 1.2 Vœux de prompt rétablissement à monsieur Jean Bouchard, maire de la ville de Mirabel
- 1.3 Motion de félicitations à de jeunes sportifs – Mérite sportif

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

4. PROCÈS-VERBAL

- 4.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire 3 décembre 2019, de la séance d'ajournement du 10 décembre 2019 et de la séance extraordinaire d'adoption du budget du 10 décembre 2019

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Dépôt de la liste des comptes à payer du mois de janvier 2020, approbation du journal des déboursés du mois de janvier 2020 incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 02-2018
- 5.2 Dépôt du certificat émis en vertu de l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités concernant le règlement 29-2019 visant la constitution d'une réserve financière au montant de 570 000 \$ relativement au mandat d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
- 5.3 Approbation et autorisation de paiement des salaires pour l'exercice financier 2020
- 5.4 Approbation et autorisation de paiement de la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2020
- 5.5 Achat d'une banque d'heures pour des services professionnels de dépannage et d'entretien du parc informatique de la municipalité pour l'année 2020
- 5.6 Services de consultations juridiques verbales pour l'année 2020 par la firme DHC avocats
- 5.7 Transport collectif de Saint-Joseph-du-Lac
- 5.8 Réseau de transport métropolitain - conseil d'administration - désignation des candidats pour la couronne nord

6. TRANSPORT

- 6.1 Travaux de rapiéçage de béton bitumineux suivant les réparations de fuite du réseau d'aqueduc
- 6.2 Remplacement du véhicule Ford Escape 2006
- 6.3 Travaux de démolition au sous-sol du Centre Sainte-Marie au 95 chemin Principal
- 6.4 Octroi d'un mandat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre de travaux de pavage sur diverses rues de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac – 2020

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Achat de parties faciales pour les appareils respiratoires pour le service de sécurité incendie
- 7.2 Nomination d'un nouveau membre de l'équipe de bénévoles afin de soutenir les services municipaux lors de sinistres locaux

8. URBANISME

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

- 9.1 Octroi des contrats pour les activités de loisirs pour les sessions d'hiver, de printemps et d'automne 2020
- 9.2 Achat de matériel – activités des sessions d'hiver, printemps, été et d'automne 2020
- 9.3 Autorisation du budget pour l'événement Chocolat chaud au parc Jacques-Paquin le 1^{er} février 2020
- 9.4 Achat de livres pour l'année 2020 pour la bibliothèque municipale
- 9.5 Paiement de la quote-part au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides pour l'année 2020
- 9.6 Demande de financement pour le programme emplois d'été Canada – 2020
- 9.7 Mandat au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides pour une étude de conformité

10. ENVIRONNEMENT

- 10.1 Arbressence Inc. – adhésion pour l'année 2020
- 10.2 Entente relative à la récupération des électroménagers incluant les halocarbures

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT

13. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption du règlement numéro 24-2019 relativement à l'amendement du règlement numéro 20-2018 concernant la rémunération des membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac aux fins d'augmenter la rémunération de base et l'allocation de dépense du maire et des conseillers

14. CORRESPONDANCE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2020

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leur questionnement concernant uniquement l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.

Monsieur le maire ouvre la période de questions relatives à l'ordre du jour à 20h03 .

Suivant la période de question, monsieur le maire clôt la période de questions à 20h04 .

❖ **PROCÈS-VERBAL**

Résolution numéro 005-01-2020

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SÉANCE 3 DÉCEMBRE 2019, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 10 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET DU 10 DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire 3 décembre 2019, de la séance d'ajournement du 10 décembre 2019 et de la séance extraordinaire d'adoption du budget du 10 décembre 2019, tel que rédigés.

❖ **ADMINISTRATION**

Résolution numéro 006-01-2020

5.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2020, APPROBATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2020 INCLUANT LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 14-01-2020 au montant de **521 250.95 \$**. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 14-01-2020 au montant de **1 389 789.09 \$**, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 02-2018 sont approuvées.

Résolution numéro 007-01-2020

5.2 DÉPÔT DU CERTIFICAT ÉMIS EN VERTU DE L'ARTICLE 555 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE RÈGLEMENT 29-2019 VISANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 570 000 \$ RELATIVEMENT AU MANDAT D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

CONSIDÉRANT QU' aucune demande visant la tenue d'un scrutin référendaire n'a été faite lors de la période d'enregistrement au registre en date du 16 décembre 2019 entre 9h00 et 19h00;

CONSIDÉRANT l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le règlement numéro 29-2019 visant la constitution d'une réserve financière au montant de 570 000 \$ relativement au mandat d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le certificat relatif à la période d'accessibilité au registre soit joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 008-01-2020

5.3 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES SALAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver la rémunération des élus et des employés municipaux pour l'exercice financier 2020 et d'en autoriser le paiement au fonds d'administration.

Résolution numéro 009-01-2020

5.4 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2020 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration. La liste est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 010-01-2020

5.5 ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE DÉPANNAGE ET D'ENTRETIEN DU PARC INFORMATIQUE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 183-05-2016 relative à l'octroi d'un mandat à la firme T3i Inc. pour le dépannage et l'entretien des équipements inhérents au parc informatique de la municipalité pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'année 2019 a été exécuté à la satisfaction de la municipalité par la firme T3i Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à l'achat d'une banque de 200 heures de la firme T3i Inc. afin d'assurer la fourniture de services professionnels pour le dépannage et l'entretien du parc informatique de la municipalité pour l'année 2020 au taux horaire de 71 \$, pour un montant d'au plus 14 200 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est répartie dans tous les postes budgétaires ayant l'objet 414.

Résolution numéro 011-01-2020

5.6 SERVICES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES VERBALES POUR L'ANNÉE 2020 PAR LA FIRME DHC AVOCATS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de retenir les services de la firme DHC avocats pour des consultations juridiques verbales pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour une somme forfaitaire de 1 800 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-190-00-412.

Résolution numéro 012-01-2020

5.7 TRANSPORT COLLECTIF DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Autobus Deux-Montagnes basé sur des heures de service comme suit :

- Un service de transport à chaque vendredi entre 9h45 et 12h à l'intérieur des limites du territoire de la Municipalité;
- Un service de transport à tous les deux (2) mois de Saint-Joseph-du-Lac à la place St-Eustache;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alexandra Lauzon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater l'entreprise Autobus Deux-Montagnes aux fins d'effectuer le service de transport collectif sur le territoire de la Municipalité basé sur environ 13 heures par mois, pour une somme d'au plus 13 000 \$ plus les taxes applicables, pour l'année 2020.

Résolution numéro 013-01-2020

**5.8 RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN - CONSEIL D'ADMINISTRATION -
DÉSIGNATION DES CANDIDATS POUR LA COURONNE NORD**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 24 et suivants de la Loi sur le Réseau de la Loi sur le Réseau de transport métropolitain (c. R 25.01) (la « Loi sur le Réseau »), le Réseau de transport métropolitain (le « Réseau ») est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités locales de la Couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE la vacance au sein du conseil d'administration du Réseau créée par la cessation du mandat de monsieur Richard Perrault doit être comblée, conformément à l'article 33 de la Loi sur le Réseau, suivant les règles de nomination à l'égard du membre créant la vacance et conséquemment, qu'il en revient aux maires des municipalités locales de la Couronne Nord de désigner un membre audit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur le Réseau, les municipalités locales de la Couronne Nord doivent procéder à la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Réseau en adoptant une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom du candidat que le conseil propose en regard du poste de membre du conseil d'administration du Réseau à combler et qu'une copie certifiée conforme d'une telle résolution doit être déposée par les maires de chaque ville, au début de la réunion qui sera convoquée par la secrétaire générale du Réseau pour procéder à la désignation du membre par les municipalités locales de la Couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac désire appuyer la candidature de madame Marlene Cordato, mairesse de la Ville de Boisbriand, au poste de membre du conseil d'administration du Réseau en remplacement de monsieur Richard Perreault;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la candidature de madame Marlene Cordato, mairesse de la Ville de Boisbriand, soit proposée pour le poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau à être comblé par les municipalités locales de la Couronne Nord, cette désignation devant être faite lors de la réunion des maires des municipalités locales de la Couronne Nord qui se tiendra le 29 janvier 2020.

❖ **TRANSPORT**

Résolution numéro 014-01-2020

**6.1 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DE BÉTON BITUMINEUX SUIVANT LES RÉPARATIONS
DE FUITE DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT l'urgence d'effectuer divers travaux de réparations de fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac novembre et décembre dernier;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de rapiéçage de béton bitumineux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alexandra Lauzon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater l'entreprise Construction Anor (1992) Inc. afin d'effectuer les travaux de rapiéçage de béton bitumineux en face du 1178 et du 1224 chemin Principal, pour une somme totale de 17 416.08 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par les postes budgétaires 02-413-00-625.

Résolution numéro 015-01-2020

6.2 REMPLACEMENT DU VÉHICULE FORD ESCAPE 2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte rafraîchir sa flotte de véhicule en procédant au remplacement;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule est utilisé pour les Services des travaux publics et de sécurité incendie en situation d'urgence peu importe l'heure et les conditions climatiques;

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour la fourniture d'un véhicule Mitsubishi Outlander PHEV SE 2020 aux deux (2) concessionnaires suivants :

- St-Eustache Mitsubishi
- Boisvert Mitsubishi

CONSIDÉRANT la réception des prix suivants incluant les taxes et un rabais de 6 500\$ pour l'achat d'un véhicule hybride :

- | | |
|--------------------------|--------------|
| - St-Eustache Mitsubishi | 39 100.00 \$ |
| - Boisvert Mitsubishi | 39 210.61 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un nouveau véhicule, de type utilitaire sport, de marque Mitsubishi Outlander PHEV SE 2020, en remplacement du Ford Escape 2011 chez le concessionnaire St-Eustache Mitsubishi, selon les spécifications du véhicule du document de demande de soumissions sur invitation, pour une somme de 39 100 \$ incluant les taxes applicables et le rabais de 6 500\$ pour l'acquisition d'un véhicule hybride.

ET d'autoriser une dépense d'au plus 5 000 \$, plus les taxes applicables, pour le lettrage du camion à l'effigie de la Municipalité ainsi que l'ajout d'équipements de sécurité tel qu'un gyrophare et un support de protection et autres équipements.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-040-00-724, code complémentaire 20-002 et financée par le fonds de roulement sur un terme de 7 ans. Un montant de 45 000 \$ avait été prévu au P.T.I.

Résolution numéro 016-01-2020

6.3 TRAVAUX DE DÉMOLITION AU SOUS-SOL DU CENTRE SAINTE-MARIE AU 95 CHEMIN PRINCIPAL

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du Centre Sainte-Marie au 95, chemin Principal requiert des travaux de rénovation afin d'assurer sa pérennité à long terme;

- CONSIDÉRANT** la réception du rapport d'expertise pour la rénovation du Centre Sainte-Marie de la firme DKA architectes;
- CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder aux travaux de colmatage des infiltrations d'eau par les fondations;
- CONSIDÉRANT** la nécessité de retirer l'amiante présente;
- CONSIDÉRANT** la remise en état des murs en prévision du réaménagement de l'espace;
- CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes :
- Construction Vincent Laflèche 46 280.00 \$ plus taxes
 - Groupe Dijon 36 471.17 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Archetto

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'octroyer le contrat à l'entreprise le Groupe Dijon pour les travaux de démolition du sous-sol du Centre Sainte-Marie pour une somme d'au plus 36 471.17 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense sera assumée par le poste budgétaire 23-020-00-722 code complémentaire 18-020 et financée par le règlement d'emprunt 03-2019. Cette dépense était prévue au PTI.

Résolution numéro 017-01-2020

6.4 OCTROI D'UN MANDAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC - 2020

- CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer des travaux de pavage sur diverses rues de la municipalité, notamment, aux endroits suivants :
- Rue Caron (longueur +/- 780 m et largeur de 6,5 à 7 m avec une surlargeur de 1,5 mètre de chaque côté de la rue entre l'intersection de la rue Émile-Brunet et l'intersection de la rue Joannie, soit sur une longueur de +/- 440 m (aménagement d'un corridor scolaire));
 - Rue Julien (longueur +/- 490 m et largeur de 6,5 à 7 m);
 - Rue Vicky (longueur +/- 650 m et largeur de 6,5 à 7 m);
 - Surlargeur de 1,5 mètre du côté pair de la rue Valéri-Paquin entre l'immeuble situé au 24 rue Valéri-Paquin et l'intersection de la rue Réjean, soit sur une longueur de +/- 520 m (aménagement d'un corridor scolaire).

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser visant la réfection du pavage sur ces voies publiques sont les suivants :

- Rencontre de coordination et visite des lieux (1);
- Analyse des données et de l'information (relevé sur site des mesures nécessaires);
- Estimation des coûts des travaux;
- Préparation des plans et devis;
- Préparation des documents d'appel d'offres;
- Émission des plans et devis sur plans pour soumission (une copie des plans et devis pour soumission et une copie électronique au format PDF et CAD);
- Réponse aux questions durant l'appel d'offres et émission d'addenda si besoin

- Analyse des soumissions et rapport de recommandations;
- Émission des plans et devis sur plans pour construction (une copie des plans et devis pour soumission et une copie électronique au format PDF et CAD);
- Surveillance des travaux avec résidence;
- Réunion de démarrage du chantier (1);
- Émission d'un certificat de conformité;

CONSIDÉRANT la réception de soumissions suite à l'invitation de deux firmes soit :

- BSA Groupe Conseil, société d'ingénierie 14 750 \$, plus taxes
- Groupe Civitas Inc. 12 500 \$, plus taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Archetto

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la firme Groupe Civitas Inc. pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des travaux de pavage sur diverses rues de la municipalité, pour une somme de 12 500 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-040-00-411 code complémentaire 19-010 et financée par un éventuel règlement d'emprunt.

❖ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution numéro 018-01-2020

7.1 **ACHAT DE PARTIES FACIALES POUR LES APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE nous ne respectons pas la norme (Z94.4) de la CNESTT pour le choix et l'utilisation des parties faciales;

CONSIDÉRANT les résultats de la tenue des « Fit test » pour l'ensemble de la brigade des pompiers du Service incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'achat d'équipements de parties faciales adaptées pour les pompiers pour les appareils respiratoires, pour une somme de 7 000 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-220-00-526. Cette dépense était prévue au P.T.I.

Résolution numéro 019-01-2020

7.2 **NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES AFIN DE SOUTENIR LES SERVICES MUNICIPAUX LORS DE SINISTRES LOCAUX**

CONSIDÉRANT la demande de candidature pour des personnes bénévoles pour la formation d'une Équipe;

CONSIDÉRANT QUE la réception de candidature retenue dont l'expérience est jugée pertinente;

- Marie-Josée Archetto

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer la volontaire mentionnée à se joindre à l'équipe de bénévoles afin de soutenir les services municipaux lors de sinistres locaux.

❖ **URBANISME**

❖ **LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

Résolution numéro 020-01-2020

9.1 OCTROI DES CONTRATS POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS POUR LES SESSIONS D'HIVER, DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alexandra Lauzon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'octroi des contrats pour les activités d'hiver, de printemps et d'automne 2020 pour une dépense totale de 59 860 \$. La liste des contrats pour les activités de loisirs est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que si l'activité ne s'autofinance pas, elle sera annulée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et du tourisme, madame Valérie Lalonde, à signer les contrats pour les activités de loisirs.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-701-90-419.

Résolution numéro 021-01-2020

9.2 ACHAT DE MATÉRIEL – ACTIVITÉS DES SESSIONS D'HIVER, PRINTEMPS, ÉTÉ ET D'AUTOMNE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alexandra Lauzon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et du tourisme à procéder à l'achat du matériel pour les activités de loisirs de l'année 2020, pour un montant de 3 500 \$, plus les taxes applicables, tel que prévu au budget.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-701-90-649.

Résolution numéro 022-01-2020

9.3 AUTORISATION DU BUDGET POUR L'ÉVÉNEMENT CHOCOLAT CHAUD AU PARC JACQUES-PAQUIN LE 1^{er} FÉVRIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le budget nécessaire au Service des loisirs pour l'animation et la préparation de l'après-midi Chocolat chaud, qui aura lieu le samedi 1^{er} février au parc Jacques-Paquin de 11 h à 15 h 30. Un montant de 3 104 \$, plus les taxes applicables, est affecté à cette activité. Le Service des loisirs a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires afin que cette journée soit un événement écoresponsable. Le budget pour l'événement Chocolat chaud est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-701-92-447.

Résolution numéro 023-01-2020

9.4 ACHAT DE LIVRES POUR L'ANNÉE 2020 POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible pour achat de livres est de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, le Ministère de la Culture peut accorder une aide financière correspondant à 50% de l'investissement de la municipalité pour l'achat de livre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alexandra Lauzon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac autorise la directrice des loisirs, de la culture et du tourisme, madame Valérie Lalonde, à présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture pour l'achat des livres de la bibliothèque municipale visant à couvrir 50 % des coûts d'acquisition.

QUE la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac autorise une dépense maximale de 30 000 \$, pour l'achat de livres, conditionnellement à la confirmation d'une aide financière de 50 % par le Ministère de la Culture.

QUE la directrice des loisirs soit autorisée, dans un premier temps, à procéder à l'achat de livres pour une somme n'excédant pas 15 000 \$ et dans un deuxième temps, soit au moment de la confirmation de l'aide financière de 50 % par le Ministère de la Culture, à l'achat de livres pour la bibliothèque pour une somme additionnelle de 15 000 \$.

QUE dans l'éventualité où le pourcentage d'aide financière serait différent de 50 %, le montant alloué aux achats sera ajusté en conséquence.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-702-30-670.

Résolution numéro 024-01-2020

9.5 PAIEMENT DE LA QUOTE-PART AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (C.R.S.B.P.) DES LAURENTIDES POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service à la carte du C.R.S.B.P. des Laurentides répond adéquatement aux besoins de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce service inclut le soutien au développement tel que le soutien téléphonique ou par courriel ou sur place, des outils d'animation clé en main, un programme de formation, de l'animation et promotion.

CONSIDÉRANT QUE ce service inclut le soutien informatique : un portail incluant le catalogue local et régional, gestion informatisée des collections et de transactions (prêts, abonnement, etc.), un numéro d'identité personnelle, un NIP, pour permettre aux abonnés d'accéder gratuitement aux documents numériques et gérer les dossiers d'abonné et soutien informatique par téléphone ou par courriel et sur place;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 2.90 \$ per capita et le nombre de résidents de la Municipalité est de 7078 selon le décret de la population 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alexandra Lauzon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement de la quote-part au C.R.S.B.P. des Laurentides pour l'année 2020 au montant de 20 526 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-702-30-494.

Résolution numéro 025-01-2020

9.6 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac adresse une demande de financement pour le programme EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – 2020 - pour les postes suivants :

- Un (1) coordonnateur du camp de jour;
- Un (1) responsable des animateurs de camp de jour;
- Un (1) responsable des accompagnateurs au camp de jour;
- Un (1) responsable du camp de jour thématique;
- Quatre (4) accompagnateurs de camp de jour.

ET ÉGALEMENT d'autoriser la directrice du service des loisirs, de la culture et du tourisme, madame Valérie Lalonde, à signer les documents pour et au nom de la Municipalité.

Résolution numéro 026-01-2020

9.7 MANDAT AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (C.R.S.B.P.) DES LAURENTIDES POUR UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière aux immobilisations du Ministère de la culture;

CONSIDÉRANT QU' une étude d'opportunité est exigée pour soumettre une demande d'aide financière au ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre du Réseau biblio et bénéficie ainsi d'un tarif préférentiel pour la réalisation d'une telle étude;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alexandra Lauzon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater le Réseau Biblio pour réaliser une étude d'opportunité relative aux besoins de la population quant à la construction d'une bibliothèque de nouvelle génération, pour un montant d'au plus 1 700 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-070-00-411, code complémentaire 20-003 et financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

❖ **ENVIRONNEMENT**

Résolution numéro 027-01-2020

10.1 ARBRESSENCE INC. - ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité renouvelle l'entente avec la firme Arbressence Inc. pour les services de collecte et de récupération des retailles et branches de cèdre au coût de 1 380.65 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2020. L'offre de service est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-452-35-446.

Résolution numéro 028-01-2020

10.2 ENTENTE RELATIVE À LA RÉCUPÉRATION DES ÉLECTROMÉNAGERS INCLUANT LES HALOCARBURES

CONSIDÉRANT l'offre de service de Constantin Service d'appareils ménagers visant la récupération des électroménagers incluant la récupération des halocarbures;

CONSIDÉRANT le coût unitaire qui s'établit à 50 \$ par cueillette incluant la récupération des halocarbures;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de cueillette est évalué à environ 25 par année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater Constantin Services d'appareils ménagers aux fins de procéder à la cueillette électroménagers incluant la récupération des halocarbures au coût de 50 \$ par cueillette pour un budget de 1 500 \$.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-453-00-446.

❖ **HYGIÈNE DU MILIEU**

❖ **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

❖ **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Résolution numéro 029-01-2020

13.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-2019 RELATIVEMENT À L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 20-2018 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC AUX FINS D'AUGMENTER LA RÉMUNÉRATION DE BASE ET L'ALLOCATION DE DÉPENSE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac adopte le règlement numéro 24-2019 relativement à l'amendement du règlement numéro 20-2018 concernant la rémunération des membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac aux fins d'augmenter la rémunération de base et l'allocation de dépense du maire et des conseillers.

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-2019 RELATIVEMENT À L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 20-2018 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC AUX FINS D'AUGMENTER LA RÉMUNÉRATION DE BASE ET L'ALLOCATION DE DÉPENSE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 2 de la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), une municipalité fixe, par règlement, la rémunération de son maire et celle de ses conseillers;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet du règlement et d'un avis de motion le 3 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la parution d'un avis public en date du 4 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

Le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il est ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 Preambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Rémunération de base du maire et de chaque conseiller

L'article 3 du règlement numéro 20-2018 est modifié comme suit :

- La rémunération de base du maire est augmentée de 24 000 \$ à 26 667 \$ alors que celle de chaque conseiller est augmenté de 9 333.33 \$ à 10 000 \$.

L'article 3 du règlement numéro 20-2018 relatif à la rémunération du maire et des conseillers se lira comme suit :

ARTICLE 3 Rémunération de base du maire et de chaque conseiller

Une rémunération de base annuelle du maire est fixée à 26 667 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 10 000 \$.

ARTICLE 3 Indexation

L'article 7 du règlement 20-2018 est modifié par l'ajout d'un 3^e paragraphe comme suit :

L'indexation visée par les paragraphes précédents est applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 4 Date d'adoption

Le présent règlement prend effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 5 Entrée en vigueur

Le règlement entre en vigueur suivant la Loi.

**Monsieur Benoît Proulx
Maire**

**Monsieur Stéphane Giguère
Directeur général**

❖ **CORRESPONDANCES**

Résolution numéro 030-01-2020

14.1 SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS (SNQ) ET LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS DES LAURENTIDES (MQFL) – INVITATION ET DEMANDE DE CONTRIBUTION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de faire l'achat de deux (2) billets pour un montant total de 50 \$ afin de participer à la remise des Prix d'excellence en français Gaston-Miron qui aura lieu le 29 mars 2020 à Saint-Jérôme. Cette activité permet de souligner la journée internationale de la Francophonie et de célébrer la volonté et le plaisir de vivre en français au Québec.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-190-00-970.

14.2 Résolution numéro 031-01-2020

INVITATION AU SOUPER BÉNÉFICE ANNUEL AU PROFIT DE LA FONDATION SERCAN - MAISON DE SOINS PALLIATIFS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de faire l'achat de deux (2) billets pour un montant total de 300 \$ pour participer à la 10^e édition du souper-bénéfice Steak Frites au profit de la Fondation Sercan qui aura lieu le 27 janvier 2020. Les fonds amassés assureront la réussite de la mission de la Maison Sercan qui consiste à offrir des soins de fin de vie de qualité et de précieux services d'accompagnement aux gens de la région. Monsieur Benoit Charrette et monsieur Alain Lemaire seront coprésidents d'honneur.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-190-00-970.

❖ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes, au nombre de dix-sept (17), se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

❖ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 032-01-2020

16.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 20h46.

Monsieur Benoit Proulx
Maire

Monsieur Stéphane Giguère
Directeur général

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.